

**Conseil Départemental de l'Education Nationale – 2nd degré
du 7 avril 2023**

Déclaration liminaire

Le CDEN se réunit pour étudier les moyens d'enseignement alloués aux collèges du département pour la prochaine rentrée.

Comme nous l'avons souligné lors du CSAD du 23 janvier les choix de l'administration nous semblent aberrants au regard des besoins et des attentes des élèves, des familles et de personnels.

Ainsi, nous relevons que la baisse d'effectifs au niveau national de 840 élèves dans le 2nd degré se traduit par la suppression de 481 emplois ! et que dans les Alpes de Haute-Provence, la hausse de 145 élèves ne donne lieu à aucune véritable création de poste ! Dans le même temps la proportion d'heures supplémentaires reste identique, ce qui augmente sensiblement la charge de travail des enseignantes et des enseignants tout en accroissant les inégalités de rémunération.

En supprimant ces emplois alors que les besoins sont criants, le Ministère fait le choix d'une gestion des personnels dans l'urgence, et évacue considérablement, au détriment des élèves, le souci de qualité de l'enseignement au profit d'une logique comptable. Celle-ci entraîne notamment, dans plusieurs collèges, la prévision de nombreuses classes surchargées. Certes, à l'échelle du département et sur la totalité d'un établissement, les effectifs moyens de 20 à 25 élèves par classe semblent tout à fait acceptables. Mais ces statistiques très générales cachent une réalité préoccupante : à Annot, Digne-Gassendi, Sisteron, pour certains niveaux l'effectif moyen des classes se montera à 29 élèves – y compris pour des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, et atteindra dans plusieurs autres collèges un seuil critique de 26 élèves.

Dans de telles conditions, comment envisager d'accueillir sérieusement des élèves en situation de handicap, sans alourdir encore la charge de travail des enseignantes et des enseignants ? D'autant plus que trop souvent, les moyens d'accompagnement restent en deçà des prescriptions, notamment en ce qui concerne le temps de présence d'AESH dans la classe, l'inclusion repose uniquement sur leurs efforts et leur bonne volonté. Dans certains établissements, de telles situations provoquent pour les personnels de la

souffrance au travail – je pourrai citer, encore, le cas du collège Camille Reymond – sans que de véritables réponses leur soient apportées.

Et dans le même temps le Ministère s'alarme de la situation des collèges et claironne une volonté de pallier les difficultés des élèves à leur entrée en 6^{ème}. Celle-ci se traduit par un bricolage de dispositifs de soutien et de « devoirs faits », désormais obligatoires pour les élèves mais restant toujours sur la base du volontariat des enseignants, et par la suppression d'un trait de plume de l'enseignement de la technologie en 6^{ème}, mesure visiblement prise sans anticiper ses conséquences en termes de pédagogie et de ressources humaines.

Ce que les professeurs attendent, c'est que les moyens d'enseignement soient définis à partir des besoins réels des élèves et des personnels pour créer un environnement propice à un apprentissage de qualité, et non, suivant la religion du moindre coût, à partir de montants arbitrairement imposés en amont dans les lois de finances.

Au lieu de mesurées d'affichage, ce que les professeurs attendent, c'est que leur travail soit enfin reconnu à sa juste valeur, dans la multiplicité des tâches et des missions qu'ils sont amenés à effectuer.

Et c'est pour cela que nous refusons le « pacte enseignant » voulu par notre Ministre qui aurait pour effet d'imposer des tâches supplémentaires en contrepartie de nouvelles indemnités au lieu de valoriser celles qui existent ou d'en créer pour des tâches non rétribuées que les enseignants sont malgré tout obligés de faire.

Mais force est de constater que sur ces sujets éducatifs, comme sur celui de la réforme des retraites, les efforts de dialogue et de proposition des organisations syndicales se heurtent au même refus de négociation, comme s'il était raisonnable pour un gouvernement démocratique d'imposer ses décisions sans concertation. C'est pourquoi ces temps-ci, malheureusement, on entend claquer beaucoup de portes dans les ministères...